

Je ne m'oppose certes pas à la propriété intellectuelle. À mon avis, la plupart des députés de la Chambre éprouvent beaucoup de respect pour les personnes et les sociétés qui sont assez créatrices pour fabriquer, non seulement au Canada, mais également dans le monde entier, des produits qui profitent à l'humanité.

Le Canada a assurément eu sa part de progrès historiques, par exemple dans l'industrie pharmaceutique, et aussi avec le fameux bras canadien de la navette spatiale, qui continue d'entrer en orbite de temps à autre. Je respecte effectivement la propriété intellectuelle.

Voici le premier aspect de mes réflexions sur le projet de loi C-91. Lorsque le Canada a conclu l'Accord de libre-échange, il a autorisé un délai de 10 ans pour réduire les droits de douane, de sorte que les règles du jeu soient les mêmes pour le Canada et les États-Unis. Or, dès l'adoption de ce projet de loi, qui aura force de loi, la protection des brevets des grosses sociétés pharmaceutiques sera prolongée d'un seul coup de trois ans.

Ces derniers temps, on a soutenu, à tort ou à raison, que cette prolongation sera peut-être de plus de trois ans. Je ne suis pas en mesure de dire, entre ceux qui ont affirmé qu'elle serait de sept ans et ceux qui ont affirmé qu'elle serait de moins de sept ans, lesquels ont raison mais, de toute évidence, tous les Canadiens auront un prix supplémentaire énorme à payer si nous adoptons ce projet de loi à la hâte.

Comme le gouvernement l'a dit lui-même, l'adoption de ce projet de loi représente des recettes évaluées à plusieurs milliards de dollars pour ces grosses sociétés. Nous avons prévu un délai de 10 ans pour mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange, en modifiant graduellement les droits de douane. Or, pour une raison ou pour une autre, on est terriblement pressé d'adopter ce projet de loi. Je m'oppose à cela. J'estime que les responsables du GATT n'auraient pas vu d'inconvénients à ce que nous procédions plus graduellement. Cela aurait probablement été beaucoup plus juste pour tous les Canadiens. C'était là ma première objection.

Je voudrais parler de la rétroactivité de ce projet de loi. Comme l'a dit mon collègue, nous avons de très bons fabricants de produits génériques au Canada. Eux aussi ont fait d'excellents progrès dans la fabrication de médicaments génériques. La rétroactivité, pour moi, est un affront aux sociétés canadiennes. Ce n'était absolument pas nécessaire et cela n'aurait pas empêché l'investissement des grandes sociétés pharmaceutiques, comme le mentionnaient certaines manchettes de journaux: «Une

meilleure protection des brevets ouvre le portefeuille des sociétés pharmaceutiques».

Cela fait plus qu'ouvrir des portefeuilles, cela remplit les portefeuilles. La pharmacie est un domaine très lucratif. Tout le monde sait que c'est lucratif, alors pourquoi la rétroactivité? En fait, si nous avons réellement étudié cette mesure et ses conséquences pour le public, je pense que nous aurions vu que trois ans de plus ne faisaient pas une grande différence et qu'il n'était pas nécessaire de se préoccuper de rétroactivité.

Rien ne me laissait entendre que nous étions prêts à remonter dans le temps. Je pense que ce n'est pas faire preuve de souplesse, alors que nous voudrions être considérés comme une nation souple. J'ai vraiment du mal à accepter cet aspect. Pourquoi sommes-nous si pressés? Donc, voici ma question au député de Broadview—Greenwood: Qui a fait du lobbying auprès de qui? Pourquoi a-t-il fallu mettre cela de cette façon? C'est une question que je poserai lorsque le comité des consommateurs et des sociétés examinera la question des groupes de pression. J'espère qu'on obtiendra des réponses, car je crois que cette affaire est importante pour tout le monde ici.

• (1610)

Voyons l'autre volet qui m'intéresse aussi. Si, comme l'annoncent les grands titres des journaux, les compagnies pharmaceutiques investissent de façon importante au Canada et créent par la même occasion des emplois—personne ici ne s'opposera à ce que l'on crée des emplois pour les Canadiens de tout le pays—, je crains que les dépenses de recherche et de développement ne représentent que 10 p. 100 de l'ensemble des investissements du secteur pharmaceutique. Toutefois, je puis vous dire que 80 p. 100 de ces activités de recherche et de développement vont se dérouler dans la seule région centrale du Canada.

Je ne veux pas dire que les fabricants devraient déménager leurs usines au Manitoba, en Saskatchewan ou à l'Île-du-Prince-Édouard, mais qu'ils devraient au moins accorder à des régions canadiennes comme l'Atlantique ou l'Ouest, que représentent certains de mes collègues, leur juste part des fonds de recherche et de développement. Les compagnies pharmaceutiques devraient au moins s'engager à répartir leurs centaines de millions de dollars de recherche et de développement dans les différentes régions du Canada. Cela n'obligera nullement à fermer quelque usine que ce soit ni n'empêchera les compagnies renommées à continuer d'investir en Ontario et au Québec. Tout ce que nous demandons, c'est de